

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

À la charge des familles



FILIÈRE PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

2nde pro NJPF AP

1^{re} bac pro AP

Terminale bac pro AP

- Une veste et un pantalon de travail
- Une veste imperméable
- Une paire de chaussures de sécurité pour les travaux extérieurs
- Une paire de gants de jardinier (résistance à usage professionnel)
- Un casque anti-bruit avec visière SNR 26
- Une paire de protection auditive (bouchons ou casque)
- Casquette ou autre couvre-chef pour les travaux d'extérieur sous le soleil
- Une gourde
- Un mètre de poche (longueur de 5 mètres)
- Un sécateur (manche ergonomique pour droitier ou gaucher)
- Un étui de ceinture pour le sécateur
- Une massette carrée de 1.2 kg
- Un maillet en caoutchouc
- Une truelle ronde (longueur 22 cm)
- Un niveau manuel (2 fioles, longueur minimum 40 cm)
- 12 piquets en fer tors (longueur 50 cm, diam. 8 mm)
- 12 embouts de sécurité rouge pour fer d'attente (diam. 8mm)
- Un cordeau de maçon en fil de coton (ne pas confondre avec un cordeau traceur cordex) de **20 mètres minimum**
- Un petit carnet pour prise de notes au format de 9 x 14 cm, petits carreaux de 5 x 5 mm de 96 pages

****S'équiper à moindre frais, c'est possible avec le Pass'Région !***

La demande d'aide au premier équipement professionnel se fait au moment de la commande du Pass'Région.

<https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/202-financement-equipement-professionnel.htm>

Chaque apprenant veillera à identifier son matériel en inscrivant son nom dessus.